

Bosch i Gimpera 6-10

08034 Barcelone

N° d'identification : G08460222

N° de Séance : 2

---

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 29 NOVEMBRE 2023

---

### Ordre du jour

1/ Questions financières  
Budget initial 2024  
Contrats et conventions  
Voyages pédagogiques

2/ Carte scolaire  
Postes de détachés  
Postes en recrutement local

3/ Maquette du calendrier scolaire 2024-2025

4/ Questions diverses

---

La séance est ouverte à 18h05 en présence de 21 membres délibérants, le quorum est atteint.  
Le secrétariat de séance est confié à Paul Theyras, élève de Terminale, vice-président du CVL

### PV du Conseil d'établissement du 24/10/2023

Les représentantes du Snuipp proposent une correction (vote d'approbation du PV précédent) et des précisions (explication des votes sur les frais de scolarité, précisions sur l'échange concernant les EBEP, ainsi que sur les toilettes).

- Vote : le texte ainsi modifié est adopté à l'unanimité (21 voix)

## 1/ Questions financières

**Budget initial 2024** (présenté par le Secrétaire général).

Il est rappelé les éléments constitutifs du budget :

- 3 enveloppes : masse salariale, fonctionnement, investissement
- Le principe des flux non budgétaires (flux de trésorerie entrants/sortant entre le LFB et l'AEFE, les autres EGD)
- Le format GBCP avec en dépenses, des prévisions en autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses pluriannuelles (ex : marché restauration scolaire) et en crédits de paiement (CP) pour les dépenses réalisées pendant l'exercice budgétaire.

Concernant les dépenses (25 342 901 € au total) :

- L'enveloppe de masse salariale est évaluée à 9 645 000 € pour 2024 soit +3,1% (+ 289 000 €) de plus que l'estimation du BR2 2023. Cela intègre notamment 170 000 € de masse salariale de l'IRF de la zone (refacturé ensuite pour générer une recette en flux non budgétaire).
- L'enveloppe de fonctionnement est évaluée à 5 195 000 € en 2024 soit une baisse de -10,4% (- 602 000 €) par rapport au BR2 2023. Cela s'explique par une volonté d'optimiser les dépenses (baisse de crédits sur les travaux d'entretien, économie sur la viabilisation, informatique, etc...). On notera une hausse spécifique (et ponctuelle), sur la ligne « communication » (+120 000€) pour financer les actions du Centenaire du LFB en 2024.
- L'enveloppe investissement est évaluée à 2 950 000 € en 2024, soit une hausse de +46% (+935 000 €) par rapport au BR2 2023. Hausse qui s'explique principalement par la poursuite des travaux du gymnase (+1,2M€) et le possible lancement de la phase de travaux liée à la restauration (+500 000 €).
- Les flux non budgétaires sortants (dépenses) sont évalués à 6 052 901 € soit -8,3% comparativement au BR2 2023 (-544 507 €). Cela s'explique principalement par le transfert de trésorerie réalisé en 2023 entre le LFB et l'IRF (813 307,67 €) et la mise en place du remboursement de l'AFT en 2024 (cf. rénovation gymnase – 250 000 €).
- La dotation aux amortissements (charges non décaissables) est estimée à 1 500 000 € pour 2024 (+3%), en cohérence avec les nombreux investissements réalisés ces dernières années.

Concernant les recettes (21 761 040 € au total) :

- Les droits de scolarité (frais de scolarité, DPI, restauration, examens) sont évalués à 20 020 000 € pour 2024 soit +3,4% (518 000 €) par rapport aux recettes estimées au BR2 2023. Cela intègre l'augmentation des frais de scolarité de +4,7% et des frais de demi-pension de +2,8% au 01/09/2024.
- Les recettes sur subventions correspondent aux bourses de mobilité du MENJ et sont évaluées à 70 000 € pour 2024. Un réajustement sera fait au BR2 à la rentrée car dépend du nombre d'élèves concernés.
- Les autres recettes (locations, voyages scolaires facturés aux familles, caisse de solidarité, manuels numériques, etc...) sont évaluées à 560 000 € pour 2024, sensiblement identiques à 2023.
- Les flux non budgétaires entrants (recettes) sont évalués à 1 091 040 € soit – 65% par rapport au BR2 2023 (-2 014 907 €). Cela est lié principalement à l'AFT (avance pour le projet immobilier) de 2M€ prévue sur 2023 pour la rénovation du gymnase.
- Les reprises sur provisions (recettes comptables) sont évaluées à 20 000 € pour 2024.

En conclusion, le BI 2024 fait apparaître un résultat prévisionnel « réel » (donc flux non budgétaires compris), déficitaire à -631 861 €, avec une capacité d'autofinancement (CAF) à 848 139 € et un prélèvement sur fonds de roulement (FDR) de – 2 101 861 €.

Ce résultat déficitaire prévisionnel ne remet pas en cause les fondements financiers de l'établissement, sachant que ces prévisions budgétaires sont réalisées sur des recettes estimées en « fourchette basse ». Néanmoins, il convient d'être prudent sur les dépenses, ce qui pourra nécessiter la priorisation de certaines dépenses (investissement par exemple) et la maîtrise de la masse salariale notamment.

Enfin, l'exécution du budget 2024 sur le premier trimestre permettra d'ajuster si besoin celui-ci à travers les budgets rectificatifs (BR).

- Vote du budget initial : 11 voix pour, 10 abstentions, le budget initial est adopté.

### **Voyages scolaires 2023-2024** (présentation par Sonia Barathon, responsable du pôle financier)

28 voyages scolaires sont déjà prévus pour l'année scolaire 2023-2024 et quelques-uns sont encore en préparation et seront présentés au prochain Conseil d'établissement. Cela représente un nombre conséquent qui implique un gros travail de préparation pour les enseignants et les équipes administratives.

10 voyages nouveaux sont proposés au vote du conseil d'établissement. Un tableau les présente ainsi que les voyages déjà votés pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Proviseur rappelle que l'adoption des voyages en Conseil d'établissement est un préalable, que leur réalisation est ensuite dépendante d'éléments pédagogiques (par exemple : nombre de voyages pour une même classe, etc...) et que l'autorisation définitive de départ relève de sa responsabilité, notamment pour des raisons de sécurité.

A titre d'exemple, deux voyages sont prévus pour la 1<sup>ère</sup> 8 : l'accord est possible car l'un des deux voyages est en réalité davantage une sortie (Perpignan).

- Vote : chaque voyage est adopté à l'unanimité (21 voix pour)

## **2/ Carte scolaire**

### A] Postes de détachés

Départ en retraite d'une collègue d'éco-gestion, poste 736. Pas de proposition de suppression ni de gel, donc pas de vote nécessaire.

### B] Postes en recrutement local

Le proviseur indique, suivant les situations, les besoins extrêmement forts de création ou bien d'augmentation de quotité de supports, afin de faire face au bon fonctionnement de l'établissement. Ce sont des enjeux majeurs. Il s'agit notamment de consolider la surveillance et le suivi des élèves, en vie scolaire (CPE), à l'accueil et au service de santé (notamment, faire face au nombre fortement et durablement croissant des dossiers spécifiques : Projets d'accueil individualisé (PAI) et Projets d'accueil particulier (PAP), qui impliquent de lourdes tâches administratives). Il s'agit aussi d'accompagner l'ouverture de la classe de « Toute petite section » (TPS) en maternelle, avec un encadrement suffisant (assistante maternelle). Il s'agit enfin de répondre à la situation chronique de la multiplication des heures supplémentaires dans la discipline histoire-géographie.

### Création d'un poste de CPE à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024

- Vote : proposition acceptée à l'unanimité (21 votants)

### Création d'un poste d'assistante maternelle à temps partiel (15h par semaine) pour la TPS

- Vote : proposition acceptée à l'unanimité (21 votants)

Augmentation du temps partiel secrétariat du service médical à temps plein (37h).

- Vote : proposition acceptée à l'unanimité (21 votants)

Création d'un poste à temps partiel (50%) en histoire-géographie.

- Vote : proposition acceptée à l'unanimité (21 votants)

Création d'un poste à l'accueil (cela signifie revenir à une situation qui permette de couvrir l'amplitude horaire de l'ensemble de la semaine). Ce poste pourrait être créé avant le 01/09/2024

- Vote : proposition acceptée à l'unanimité (21 votants)

Le budget rectificatif n°1 2024 (BR1) permettra d'ajuster les crédits de masse salariale nécessaires pour la création de ces postes.

### 3/ Maquette du calendrier scolaire 2024-2025

Les membres du Conseil d'établissement se réjouissent d'un calendrier équilibré. Le hasard de l'impact des jours fériés permet une alternance assez régulière des périodes. Un échange porte sur la possibilité de libérer le lundi 7 janvier, pour tenir compte de ce que le 6 est une fête très importante en Catalogne. Cependant, cela impliquerait de raccourcir les vacances de la Toussaint ou de février.

- Vote : le calendrier scolaire 2023-2024 est adopté à l'unanimité (21 votants)

*20h55 Départ de Mme Roehrich*

*21h10 Départ de Mme Guiboud Ribaud et de Mme Crespo*

### 4/ Questions diverses

#### **Information sur l'orientation :**

Mme Lammaallam et Mme Crespo présentent l'orientation postbac, la réussite du baccalauréat et les dispositifs mis en place par le LFB pour aider les élèves à mieux s'orienter. Elles présentent un document de synthèse d'une enquête réalisée auprès de la promotion de terminale de juin 2023, enquête diffusée en ligne sur le site du LFB.

Mme Lammaallam précise que toutes les informations diffusées lors de la semaine de l'orientation l'ont été à destination des élèves de tout le lycée, des classes de seconde aussi.

#### **Plan d'égalité**

Mme Lammaallam informe sur l'état d'avancement du dossier.

D'une part, pour ce qui concerne la mise en place réglementaire locale, elle indique que notre prestataire a transmis tout récemment le document de synthèse de l'audit réalisé, pour que nous en prenions connaissance et propositions des amendements, le cas échéant. C'est sur la base de ce document que sera réalisé le Plan d'égalité du LFB. Une réunion de travail autour de ce document sera proposée aux membres de la commission égalité avant les vacances de Noël. D'autre part, l'AEFE aussi a défini l'égalité professionnelle comme une priorité, et développe un pilotage volontariste – et labellisé – de l'égalité. M Magot (FSU-SNES) demande s'il ne serait pas possible que la commission égalité se réunissent sur un modèle semblable à celle de la CHSCT, c'est-à-dire « jumelée », en permettant aux membres d'assister conjointement. Mme Lammaallam souligne cependant que la commission relevant de la réglementation espagnole est très normée.

#### **Problème technique important de la téléphonie du LFB.**

Le Secrétaire général présente la situation très compliquée liée au prestataire (Telefonica), choisi en mai 2021 à l'issue d'une procédure d'appel d'offres. Le système mis en place ainsi que le matériel fourni ne sont pas parfaitement adaptés au besoin. Malgré de multiples relances, des échanges nombreux avec l'entreprise, et malgré le non-paiement des factures, l'entreprise ne parvient pas à améliorer la situation. L'objectif est désormais de changer d'opérateur et d'envisager un dispositif efficace et conforme aux besoins.

**Point technique sur Pronote :** en réponse à la question de l'APE, Mme Vallier-Gay explique qu'il n'est pas possible d'activer deux présentations de bulletins différentes pour le collège et pour le lycée.

### **Travaux du gymnase**

M. Pelletant rappelle le calendrier général : le chantier a commencé début novembre et il est prévu pour une durée de quatre mois environ (en cas de dépassement, l'entreprise aurait de lourdes pénalités). Cela conduit donc aux vacances de printemps. Pendant ce temps, les conditions d'exercice de l'EPS sont évidemment plus compliquées, avec notamment la location d'infrastructures auprès de la UPC, à proximité du lycée. Des modules préfabriqués ont été installés en fond de terrain pour stocker le matériel, mais il n'a pas été possible de prévoir des vestiaires et des douches sur le site de Pedralbes.

### **EBEP**

Les représentantes du FSU-SNUipp demandent si la direction de l'établissement a prévu de créer un ou plusieurs postes de référents EBEP au premier degré, pour une meilleure prise en charge des élèves à besoins particuliers. Ils soulignent que cette demande est récurrente de leur part. M. le Proviseur rappelle l'importance et les enjeux de l'inclusion scolaire, et souligne la qualité du colloque international qui s'est tenu au LFB les 24 et 25 novembre 2023. Il remercie l'APE pour son rôle dans l'organisation de ce colloque, avec la FAPEE et le LFB. Dans ce contexte, il indique qu'il n'a pas prévu de création de poste comme première démarche et par principe, car il lui semble important, pour commencer, de définir les besoins, d'envisager le fonctionnement et le dispositif adapté à notre structure.

### **Harcèlement et cyberharcèlement**

Les représentants de l'APE remercient pour l'excellent programme TEI mis en place, ils interrogent sur la mise en lumière (communication) sur les autres éléments de nos dispositifs de prévention ou d'intervention, avec différentes associations, avec le service de santé, avec les forces de police. M. le Proviseur indique que, effectivement, il pourrait être judicieux de communiquer davantage et plus visiblement sur toutes ces actions.

La séance est close à 21h35

Paul Theyras  
Secrétaire de séance

Jean Bastianelli  
Proviseur